

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 268

présenté par
M. Adam

ARTICLE 2 BIS

I. – Après l’alinéa 3, insérer les deux alinéas suivants :

« *a bis*) À la fin de la même première phrase, les mots : « , permettant à ces utilisateurs de réduire l’incidence de leur conduite sur l’environnement » sont supprimés ; ».

« *a ter*) Après la même première phrase, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Ces actions permettent aux utilisateurs et aux gestionnaires de réduire l’incidence de leur conduite sur l’environnement. » ; »

II. – En conséquence, à l’alinéa 4, après le mot : « phrase », insérer les mots :

« , au début, le mot : « Elles » est remplacé par les mots : « Ces personnes » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.